Marquage CE et marque NF des boisseaux terre cuite



Mode d'emploi à l'heure de l'Europe

- ★ Qu'est-ce que le marquage CE?
- ★ Quelle est la valeur ajoutée de la marque NF?
- ★ Quels sont les contrôles effectués sur les produits marqués CE et sur les produits sous marque NF?
- **★** Pour en savoir plus

★ Qu'est-ce que LE MARQUAGE CE?



Le marquage CE est un marquage **réglementaire et obligatoire**. Ce sera un « passeport » pour les Boisseaux Terre Cuite, qui leur permettra de circuler librement dans tout l'Espace Économique Européen (EEE).

Le marquage CE n'est ni une marque de qualité, ni un certificat d'origine : les produits portant le marquage CE ne sont pas obligatoirement fabriqués en Europe. Il correspond au niveau de performance minimum requis pour la mise sur le marché des produits.

Un produit faisant l'objet d'une attestation de conformité **CE** est **présumé** répondre aux exigences réglementaires européennes, principalement basées sur la sécurité. Pour les Boisseaux Terre Cuite, elles figurent dans l'annexe ZA de la norme NF EN 1806.

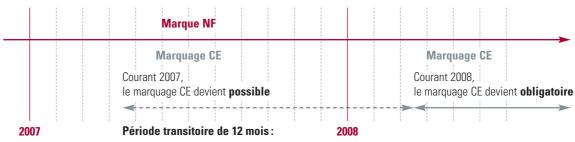
Le marquage CE est apposé sous la responsabilité du fabricant et correspond à une déclaration de conformité liée à une validation du contrôle de production par un organisme notifié (CSTB, CTTB...).

C'est le logo CE + les références du fabricant et du produit + la déclaration des performances.



- ★ Chaque famille de produit doit être marquée CE aux dates prévues par son arrêté.
- ★ C'est la fin d'un long processus au cours duquel la norme européenne a été écrite, discutée puis votée.
- ★ La date de démarrage du marquage CE est donc différente selon les produits et la branche d'activité.

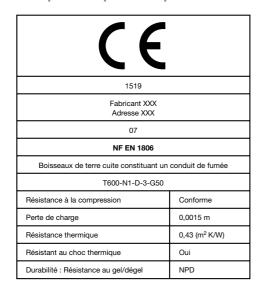
Pour les Boisseaux Terre Cuite, le calendrier prévisionnel est :



Coexistence des produits marqués CE et des produits non marqués CE

Jusqu'en 2008, tout conduit de fumée en terre cuite non marqué CE peut circuler librement dans tous les pays européens.

Exemples d'étiquettes CE pour boisseaux





★ Quelle est la valeur ajoutée de la marque NF?

Le marquage CE ne remplace en aucune façon les marques de qualité existantes. Les producteurs de Boisseaux Terre Cuite pourront continuer à promouvoir la qualité de leurs produits par des marques de qualité volontaires, telle que la Marque NF, pour garantir les aptitudes à l'emploi de leurs produits. La Marque NF Conduits de fumée en Terre Cuite permet de répondre aux attentes du marché, en attestant que les caractéristiques des Boisseaux Terre Cuite marqués NF satisfont à des besoins importants, non couverts par le marquage CE.

	Marquage CE	Marque NF actuelle
Résistance au choc thermique	*	*
Étanchéité au gaz	*	*
Distance aux matériaux combustibles	*	*
Résistance thermique	*	*
Résistance à la compression	*	*
Résistance à la perte de charge	*	mise en vigueur avec marquage CE
Durabilité : Résistance à la corrosion	*	*
Durabilité : Résistance aux condensats	*	*
Durabilité : Résistance au gel/dégel	*	mise en vigueur avec marquage CE
Résistance au ramonage		*
Tolérances dimensionnelles		*
Absorption d'eau		*
Masse volumique apparente		*
Aspect		*
Pour les boisseaux isolés : - Adhérence entre la paroi extérieure et l'isola	ant	*
- Masse volumique de l'isolant		*
- Distance aux matériaux combustibles		mise en vigueur avec marquage CE

La Marque NF restera un critère de choix pour les utilisateurs en attestant, **par l'intervention d'un organisme certificateur indépendant des fabricants**, de la conformité des produits.

La Marque NF Conduits de fumée en Terre Cuite implique :

- ★ la garantie du contrôle de la **constance des performances** des produits,
- ★ le respect d'un Plan d'Assurance Qualité pendant la production (auto-contrôle en continu),
- ★ l'intervention d'un organisme de contrôle indépendant (prélèvements de produits pour réaliser des essais).

Les prescripteurs publics ou privés ont toujours toute liberté pour choisir les performances des produits dans les limites des règles de l'art et de la réglementation en vigueur dans chaque État. Le simple marquage CE ne signifie pas que le Boisseau Terre Cuite pourra être utilisé dans le cadre de la pose traditionnelle (DTU) des conduits de fumée en France.

Seuls les boisseaux portant la Marque NF ou une marque équivalente de qualité pourront, sans essai complémentaire, être mis en œuvre selon les DTU. En l'absence de celle-ci, il faut justifier des performances du lot livré.







Pose des Boisseaux Terre Cuite suivant DTU

	Exigences du DTU	Marquage CE	Marque NF	
DTU 24.1	Conformité à la norme NF EN 1806	Uniquement partie réglementaire	*	
	Exigences des règles de l'art		*	

La marque NF* peut être exigée par tous les acteurs de la construction

comme preuve de conformité à la totalité de la norme NF EN 1806 et des règles de l'art françaises.

* Tout produit bénéficiant d'une marque de qualité pouvant faire la preuve d'un niveau de performance équivalent à celui de la Marque NF peut être proposé.

★ Quels sont les contrôles effectués sur les produits marqués CE et sur les produits sous marque NF?

•			Marquage CE	Marque NF
Tâches du Fabricant	Essais de type initiaux de conformité à la norme NF EN 1806		*	*
	Contrôles de Production en Usine		*	*
Tâches incombant à l'Organisme	Certification	De l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de production en usine	*	
	de la production en usine sur la base	D'une surveillance en continu, d'une évaluation et de l'agrément du contrôle de production en usine	*	
Tâches de l'Organisme Certificateur	Essais de type initiaux de conformité à la norme NF EN 1806 et au référentiel NF			*
	Audits/inspections: Évaluation initiale et contrôle régulier du site de production, contrôle des processus de fabrication et de contrôle des produits certifiés.			*
	Contrôle et essais des produits: Suivi régulier par des prélèvements systématiques de produits certifiés sur le lieu de production, complétés par des essais de ces produits au laboratoire indépendant habilité.			*
			▼	▼
			Déclaration de conformité CE par le fabricant	Certification N des produits pa un organisme tie (AFAQ AFNOR Certifica

La liste officielle des produits certifiés NF est disponible sur le site www.marque-nf.com

★ Pour en savoir plus



Site sur la réglementation européenne des produits de construction	www.dpcnet.org
Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports	www.equipement.gouv.fr
Association Française de Normalisation (AFNOR)	www.afnor.fr
AFAQ AFNOR Certification (référentiels de certification, liste des produits certifiés, etc.)	www.marque-nf.com
CSTB	www.cstb.fr
Centre Technique des Tuiles et Briques (CTTB)	www.cttb.fr
Fédération Française des Tuiles et Briques (FFTB)	www.fftb.org







Fédération Française des Tuiles et Briques

17, rue Letellier - 75015 Paris Téléphone : 01 44 37 07 10 - Fax : 01 44 37 07 20

Sur internet

www.fftb.org